

Procès-Verbal du conseil municipal du 16 mai 2024

L’an deux mille vingt quatre, le neuf avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Le Deschaux, se sont réunis à 20 h 30 à la salle de conseil, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 04 mai 2024, conformément à l’article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Patrick JACQUOT, Sandrine KEDZIORA, Sylviane LELIEVRE, Catherine DEJEUX, Didier MEGARD, Isabelle SCARABOTTO, Sébastien CHANEL, Pierre BELSOT Michel VENEL, Laetitia PRINCE, Valérie BOISSON, Adélaïde JACQUOT, Serge VILLET

EXCUSE(E)(S) : Jérôme FAIVRE

ABSENT(E)(S) : /

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Est nommé secrétaire de séance Sandrine KEDZIORA.

1 – Fleurissement de la commune

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues samedi 18 mai 2024 pour procéder au fleurissement de la commune.

2 – Tour des élections

HORAIRES	EQUIPES
de 8 H 00 à 10 H 00	- Jérôme FAIVRE - Michel VENEL - Serge VILLET
de 10 H 00 à 12 H 00	- Isabelle SCARABOTTO - Sylviane LELIEVRE - Pierre BELSOT
de 12 H 00 à 14 H 00	- Catherine DEJEUX - Sandrine KEDZIORA - Patrick JACQUOT
de 14 H 00 à 16 H 00	- Catherine DEJEUX - Didier MEGARD - Patrick JACQUOT
De 16 H 00 à 18 H 00	- Sébastien CHANEL - Adélaïde JACQUOT - Isabelle SCARABOTTO

3 – Agence postale

Le maire a été contacté par un responsable des agences postales communales pour l'informer du renouvellement du contrat de prise en charge financière du personnel de l'agence postale (dotation partielle). Une nouvelle convention devra être signée ultérieurement.

4 - Référent santé

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal de la demande de M. SERMIER au niveau du pays dolois pour avoir un référent communal santé.

Aucun membre du conseil municipal ne semble intéressé.

5 – Location Maison LESOURD

Monsieur le Maire donne lecture du dernier courrier recommandé avec A.R. de Monsieur BLETRIX Farid et Madame JACQUARD Magalie. Il rappelle que le litige porte principalement sur le dépôt de garantie dont les locataires exigent le rendu à l'instant de la remise des clés. Le maire rappelle que le conseil municipal devra se prononcer tant sur la date de fin du bail que sur le remboursement de ce dépôt de garantie.

La question de l'avenir de cette maison est posée au vu des estimations financières de rénovation établies par CREATIVE BAT. Le maire rappelle que seuls les travaux essentiels ont été listés et que vraisemblablement d'autres travaux annexes s'ajouteront à la note finale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la démolition de cette maison appelée « maison Lesourd » en raison du coût trop élevé de la rénovation pour les finances communales.

6 – Commerce Thomas BROCH

Le commerce que Monsieur Thomas BROCH a en projet dans l'ancienne boucherie nécessite des installations qui ne correspondront pas à la structure des locaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la fin du bail de location à compter du 30 avril 2024.

7 – Ancien garage MOTRIO

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal de la signature de l'acte d'achat de l'ancien garage MOTRIO route de Chaussin.

Pour faire les ateliers communaux, il reste à enlever les pneus, demander le raccordement électrique et l'eau et ainsi le bâtiment pourra fonctionner.

8 – Terrain boisé route de Pleure

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal qu'une parcelle de bois d'environ 40 ares sur la route de Pleure appartenant à Monsieur..... a ses arbres qui s'écroulent et nécessitent des travaux d'entretien assez importants. Le maire se propose éventuellement de la racheter.

9 - Photocopies

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal de la demande de plus en plus régulière des notaires pour obtenir notamment des dossiers d'urbanisme. Des demandes ponctuelles de particuliers arrivent également en mairie pour obtenir des copies de dossiers.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la tarification des copies à 0.20 € la feuille A4 en noir et blanc, à 0.75 € la feuille A4 en couleur et double les prix pour le A3.

10 – Divers

- Le prochain conseil municipal est fixé au 27 juin 2024.
- Les travaux des parkings sont réalisés. Il reste le marquage à faire : prévu fin mai.
- Sébastien CHANEL demande si un dispositif anti-caravane est prévu sur le parking de l'école. Le maire lui répond que rien n'a été prévu.
- Isabelle SCARABOTTO signale un manque de visibilité au carrefour du Chemin des Mares et de la route de Dole (près du magasin) lorsque des visiteurs se garent devant les brocantes. Le maire lui répond qu'il n'a pas ce problème et que la visibilité est bonne.
- Sébastien CHANEL signale que la vente des cartes de pêche est en cours et démarre plutôt bien.
- Catherine DEJEUX demande sur l'AG de la Fruitière aura bien lieu le 17 juin. Le maire est d'accord. Et peut-être le 10 juin 2024.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 h 00.

Les Conseillers(ères) Municipaux(ales)